

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2017 – 20 h 30

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL – Noël CATHELIN - Emmanuel GINET - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Céline THEVENOUX - Cristinne UBIN - Bernard VIVIER.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne DESCOLLONGES ➡ procuration à Simon ALBERT
Nathalie BURFIN ➡ procuration à Cristinne URBIN
Christophe DEGLISE

Date de convocation : 14 janvier 2017

Secrétaire de séance : Noël CATHELIN

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

Les Conseillers Municipaux à l'unanimité valident le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2016.

II – FINANCES COMMUNALES

2-1 Ouverture des crédits d'investissement

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote des budgets primitifs 2017, des dépenses d'investissement dans la limite du tiers des dépenses engagées au budget 2016 soit :

- pour le budget principal : 106.985,75 €
- pour le budget eau : 19.211,00 €
- pour le budget assainissement 27.117.75 €

2-2 Subvention exceptionnelle

Le conseil municipal donne son accord à la demande d'une subvention de 500 € pour le projet scolaire de classe verte pour les CM (cours moyens)

2-3 Financement du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples)

Dans le cadre de l'intégration de notre ex CCRCP à la CCPA la création d'un SIVOM a été rendue nécessaire pour reprendre les compétences non exercées par le CCPA. De ce fait le financement de ce SIVOM, composé des 10 communes de l'ex CCRCP, sera assuré par les communes membres au prorata de la population DGF. Pour établir le premier budget 2017 le conseil syndical a fixé la participation à 63 €/habitant soit pour LHUIS un montant annuel de 62.118 €, à verser en 2 fois.

III – AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 Carte scolaire 2017

L'Inspecteur de l'Education Nationale a fait part des réflexions, sur les effectifs, pour la rentrée 2017. Au vu des prévisions d'effectifs pour cette rentrée – 97 à 100 élèves – une fermeture de classe pourrait être envisagée.

M. le Maire, après concertation avec ses homologues de Marchamp et d'Innimond et avec la Directrice d'Ecole a adressé un courrier à l'Inspecteur Académique pour demander le maintien des 5 classes afin que les élèves de notre groupe scolaire rural puissent encore être dans de bonnes conditions d'acquisition des savoirs.

IV – URBANISME

4-1 Révision POS-PLU

Le compte-rendu de la réunion du 22/12/2016 a été communiqué aux conseillers municipaux. Il a notamment, été évoqué les servitudes de halage et de marchepied en bords du Rhône ainsi que les servitudes relatives aux plans d'alignement le long des routes départementales. Un courrier de questionnement a été adressé aux différents services concernés.

Egalement poursuite du travail sur le PADD (Projet d'Alignement et de Développement Durables).

Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture, sur lequel les personnes intéressées par l'évolution du projet peuvent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.

4-2 Dossiers d'urbanisme en cours

- un PC (permis de construire) a été accordé, sous réserve du respect de prescriptions, pour la construction d'une maison individuelle route d'Innimond.
- La procédure (seconde) de modification simplifiée du POS pour le projet bâtiment de la CUMA suit son cours. Les PPA (personnes publiques associées) ont été consultées ; des avis ont été émis. Le dossier est consultable par le public en mairie du 09 janvier 2017 au 10 février 2017, aux jours et heures d'ouverture.
Un registre pouvant recevoir les observations est joint au dossier. La clôture de ce dossier est escomptée pour fin février 2017.
- Une autorisation, avec des stipulations et réserves, a été accordée pour accéder à un terrain privé, par une parcelle communale, pour réaliser des travaux de terrassement.

4-3 PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

La loi ALUR organise, notamment, le transfert de la compétence communale PLU, aux intercommunalités. Les communes peuvent, sous certaines conditions, s'y opposer.

Par délibération le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain. Maintien de cette compétence à la commune.

V- RESEAUX - VOIRIE - TRAVAUX DIVERS

5-1 Réseau eau potable

En fin d'année, entre les fêtes, des fuites sur le réseau d'eau aux Certelles et des coupures partielles d'alimentation aux Grosses Pierres, par dysfonctionnement du système de pompage, ont nécessité des interventions dans l'urgence de l'adjoint et de l'employé communal en charge du réseau d'eau.

La Municipalité tient à les remercier pour leur forte implication durant cette période particulière et tient également à remercier les usagers/administrés qui ont donné l'alerte. Un renforcement de l'efficacité de la procédure d'alerte, sur des dysfonctionnements, sera à appliquer sur l'année 2017.

5-2 Chemins d'affouage

Le conseil municipal valide un devis de 2620 € pour des travaux d'amélioration des chemins d'accès aux coupes affouagères en Marcoux.

VI – BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX

6-1 Groupe scolaire

Après mise en service des équipements vidéophone/gâche électrique/ interphone des aménagements d'amélioration se révèlent encore nécessaire. Le prestataire a été sollicité pour ces compléments de travaux.

6-2 Accessibilité

Les études pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux mettent en évidence des contraintes techniques dans plusieurs cas. (bâtiment du restaurant, bâtiment des associations, salle polyvalente). Des solutions alternatives ont été demandées à la maîtrise d'œuvre afin de trouver le meilleur compromis possible entre faisabilité technique, conditions d'utilisation/exploitation des locaux, et coûts.

6-3 Locaux pour les services techniques

La réflexion sur les disponibilités/fonctionnalités/besoins en bâtiments/locaux communaux est à poursuivre.

6-4 Eglise

- un devis pour la réfection des chenaux endommagés côté nord, par un véhicule, a été présenté pour un coût de 3500 € TTC.
- un devis pour des travaux/équipements sur le système électrique d'actionnement des cloches a été présenté pour un coût de 2355 € TTC.
- des infiltrations provenant de la toiture, côté nord, ont été signalés. Contact sera pris avec l'Architecte des Bâtiments de France sur les conditions de réalisation de travaux de réfection. Des devis d'entreprises de charpente seront demandés.

6-5 Ouverture dans le mur d'enceinte de la place du Champ de Foire

L'association « Bâtir la Forêt » demande la création d'une ouverture dans le mur pour permettre l'accès de promeneurs à l'arboretum. Des élus, en concertation avec les demandeurs étudieront tous les aspects/conditions de réalisation éventuelle de ces travaux.

6-6 Terrains communaux constructibles

Deux (2) lots sont disponibles, rue de la Taline, au prix de 55 € /m². Renseignements en Mairie.

6-7 Appartement T2/58m² bâtiment de la Mairie.

Cet appartement est disponible à la location. Renseignements en Mairie.

VII – PROJETS / TRAVAUX SUR 2017

Voir l'Echo de LHUIS 2016 distribué fin 2016 – début 2017.

VIII – CCPA (Communauté de Communes Plaine de l'Ain)

M. le Maire rend compte des dernières évolutions.

8-1 Point sur intégration

Après avoir mené à terme toutes la procédure administrative (dissolution de la CCRCP, arrêté des comptes, transfert des actifs repris par la CCPA, évaluation des attributions de compensation, etc...) l'intégration des 10 communes de l'ex CCRCP et des 10 communes de l'ex CCVA est effective depuis le 01 janvier 2017.

Les 2x10 communes sont représentées, chacune, par 1 conseiller communautaire titulaire (le maire) et 1 conseiller(e) communautaire suppléant(e) (la 1^{ère} adjointe).

8-2 Compétences exercées par la CCPA – Commissions

- mobilité, déplacements, stationnement
- développement économique et emploi
- habitats, logement, cadre de vie, ADS
- déchets et environnement
- accueil des gens de voyage
- promotion du sport, jeunesse, solidarité
- communication, évènementiels, culture
- bâtiments, patrimoine immobilier (y compris patrimoine local)
- finances et budget
- tourisme

Nota : Le Maire de LHUIS est inscrit aux commissions :

- développement économique et emploi
- habitats, logement, cadre de vie, ADS
- tourisme. Développement touristique

Est également inscrit au groupe de travail « contrat de ruralité » (dispositif d'Etat) – Le groupe de travail aura en charge l'élaboration du contrat de ruralité à l'échelle du territoire de la CCPA.

8-3 Gouvernance de la CCPA

Pour compléter le bureau du conseil communautaire de 19 membres de la CCPA ancienne configuration il a été acté, par délibération, l'entrée de 2 membres de l'ex CCRCP et de 2 membres de l'ex CCVA.

Sur proposition du président en exercice ont été élus membres du bureau de conseil communautaire :

- Daniel BEGUET et Simon ALBERT (représentants de l'ex CCRCP)
- Liliane BLANC FALCON et Jean PEYSSON (représentants de l'ex CCVA)

8-4 Conseil d'administration de l'office de tourisme intercommunal « Pérouges-Bugey-Plaine de l'Ain ».

Pour compléter le conseil d'administration du nouvel office de tourisme intercommunal où siègent 24 membres socio-professionnels et 16 élus désignés par le conseil communautaire, ont été désignés :

- Sylvie RIGHETTI et Simon ALBERT (représentants le l'ex CCRCP)

- Jean PEYSSON et Marc PERROT (représentant de l'ex CCVA)

8-5 Accès aux déchèteries du territoire de la CCPA

A terme chaque déchèterie sera équipée d'un système de vidéo surveillance et d'un contrôle par lecture de plaque numérogique.

La déchèterie de Villebois sera équipée sur l'année 2017.

La déchèterie de Lhuis/Rix sera équipée sur l'année 2018.

Pour accéder aux déchèteries il sera demandé dès le début d'année 2017 de s'enregistrer sur Internet ou de transmettre une fiche de renseignements, accompagnée d'un justificatif de domicile et d'une photocopie de la carte grise du véhicule.

Des réunions d'information seront organisées et un accueil sera assuré en déchèterie lors de la mise en place du contrôle d'accès.

L'accès des professionnels à la déchèterie sera réglementée et payant. Ils seront informés des modalités lors de leurs passages.

8-6 Informations relatives à la CCPA

- les comptes rendus des conseils communautaires sont affichés/consultables en Mairie.
- sur le site internet officiel : www.cc-plainedelain.fr

VIII – SIVOM RCP (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples Rhône Chartreuse de Portes)

M. le Maire rend compte des dernières évolutions.

Le SIVOM RCP créé au 01 janvier 2017 par délibération du 07 octobre 2016 exerce les compétences suivantes, non reprises par la CCPA :

- l'entretien, la gestion du centre de loisirs multi accueil et la crèche
- le transport des enfants au centre de loisirs
- l'organisation des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- équipements sportifs du futur collège

A terme le SIVOM remboursera les charges d'emprunts et gèrera le fonctionnement du gymnase

Le siège et le secrétariat sont situés à la Mairie de LHUIS. Le SIVOM est administré par un Comité Syndical composé des délégués élus – 2 par commune – par les conseils municipaux des communes membres.

Pour la commune de LHUIS sont membres du Comité Syndical : Simon ALBERT et Céline THEVENOUX.

Le bureau du Conseil Syndical, après élections, est composé :

- un président : Daniel BEGUET
- de 4 Vice-Présidents : Simon ALBERT, Gilbert BABOLAT, Jacky LAMBERT, Frédérique BOREL (par ordre de tableau)

X – GESTIONS DES AFFAIRES COURANTES

10-1 Constat a été fait de plusieurs dépôts sauvages de pneus usagés, en grande quantité.

Plainte a été déposée en Gendarmerie.

Des élus et des administrés, soucieux de la protection/préservation de l'environnement, vont organiser et participer à l'enlèvement de ces déchets par des prestataires avec des équipements appropriés.

10-2 Problème de la couverture numérique mobile (téléphonie et/ou accès internet) de notre territoire

Information sur la plateforme nationale France Mobile mise en place par les services de l'Etat pour remonter les problèmes de couverture mobile rencontrés sur notre territoire. Le dossier (en ce qui concerne notre commune de Lhuis) a été confié à un groupe d'élus. Elus connaissant déjà différents aspects de la problématique.

10-3 Vestiaire du Foot

Mercredi 14 décembre 2016 une réunion s'est tenue sur le terrain – réunion à laquelle participaient des élus des communes de Groslée-Saint-Benoît et de Lhuis, ainsi que l'Architecte de Groslée-Saint-Benoît et le président de l'Entente Bas Bugéy Rhône.

L'architecte a indiqué qu'avant de retenir le principe et le volume des travaux des diagnostics techniques divers du bâtiment étaient nécessaires.

Dossier piloté et géré par la commune de Groslée-Saint-Benoît, propriétaire du tènement.

10-4 GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques – Protection contre les Inondations)

La compétence GEMAPI sera prise par la CCPA au 1^{er} janvier 2018.

Les premières prospections concernant les zones humides et cours d'eau de notre territoire Rhône Chartreuse de Portes ont eu lieu.

Ce premier travail exploratoire permet d'étudier la prise en charge de cette zone au sein d'un territoire plus vaste comprenant les sous bassins versants de l'Albarine, du Suran, de Lange Oignin, ainsi que de la basse Vallée de l'Ain.

10-5 Déneigement

La municipalité relève que lors du dernier épisode neigeux les employés municipaux en charge du déneigement ont assuré, très professionnellement et efficacement, les opérations de déneigement selon le plan en vigueur.

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'employé communal en charge du déneigement.

Courrier qui fait état d'une agression verbale subie dans la nuit du dimanche 15 janvier au lundi 16 janvier à 01h30 du matin, au bas de son domicile où la famille, avec de jeunes enfants, dormait. Aggression par un habitant de la commune venu faire du tapage nocturne, proférer des paroles obscènes et l'invectiver sous prétexte que l'employé n'avait pas prioritairement déneigé, samedi, la voie menant à son habitation.

Le conseil municipal, unanimement, condamne de tels agissements et apporte son total soutien à l'employé et à sa famille.

Les faits ont été signalés en Gendarmerie et une main courante déposée.

M. le Maire indique également que les habitants n'ont pas à solliciter les employés pour qu'ils déneigent leurs accès privés.

XI – DIVERS

- **Rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) concernant la gestion du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de l'e communication de l'Ain)**

L'ensemble des pièces, reçues en Mairie, avait été communiqué aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal marque un fort étonnement et des interrogations à la prise de connaissance de ce rapport sur la gestion du SIEA.

- **Echo de Lhuis 2016**

La municipalité remercie les associations qui ont communiqué sur leurs activités et remercie également les annonceurs pour leur participation financière à la réalisation de ce document.

- **Population INSEE de Lhuis au 01 janvier 2017** : 904 habitants

- **Demandes de subventions des associations** : étaient à communiquer en Mairie pour fin janvier 2017.

- **Etablissement/renouvellement des cartes d'identité** : La délivrance des CNI sera avant la fin du 1^{er} trimestre 2017, alignée sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. S'informer en Mairie.

- **Convention avec la SPA** : a été renouvelée.

Séance levée à 23h40

Compte rendu co-rédigé par le secrétaire de séance et le Maire.

Informations générales

Conférence/débat sur "la Pyrale du buis".....

Afin de s'informer sur les gros dégâts engendrés par **la pyrale du buis** et autant que possible en limiter les conséquences (voir prévenir pour les secteurs non encore touchés) une conférence débat publique se tiendra :

VENDREDI 10 MARS à 20H - SALLE des FÊTES de LHUIS

Entrée libre

Après présentation de ce problème sous ses différents aspects par un expert forestier, **Mr. Eric HELL**, un échange avec la salle est prévu.

Nouveau site Internet Reso-Liain : www.reso-liain.fr